



COUPE POITOU-CHARENTES 2014

INTERCLUBS PAR EQUIPES MIXTES

1^{ère} et 2^{ème} division

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement particulier de la Coupe Poitou-Charentes complète le règlement général des Epreuves Fédérales Amateurs. Les conditions du règlement particulier priment sur le règlement général.

DATE : les 12 & 13 avril 2014

LIEU : 1^{ère} division LES FORGES
2^{ème} division SAINTES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

-Pour les clubs : Epreuve ouverte à tous les clubs faisant partie de la ligue Poitou-Charentes.

1^{ère} division

POITIERS MIGNALOUX 1 et 2 – NIORT– COGNAC 1 et 2 – LA ROCHELLE 1 et 2 -
HAUT-POITOU - SAINTES - ANGOULEME 1 et 2 - ROYAN 1 et 2 - ROCHEFORT

2^{ème} division

Limitée à 16 clubs, une seule équipe par club.

En cas d'équipes excédentaires :

- seront retirées les clubs qui ont deux équipes en 1^{ère} division en commençant par leur classement inverse dans la 2^{ème} division de l'année précédente,
- puis le choix se fera en fonction de la participation des clubs en 2013 aux épreuves nationales, puis par leur niveau de division nationale et enfin par tirage au sort.

-Pour les joueurs : Les joueurs devront être **amateurs**, membres et licenciés de l'association sportive du club qu'ils représentent. Ils devront porter la tenue de leur club (polo et pull), (jean interdit), sous peine de pénalité de 2 coups sur le premier trou chaque jour. Leur certificat médical devra être enregistré dans Elka.

-Pour les équipes : Etre composées de joueurs d'index effectif inférieur ou égal à **26,4**.
L'index pris en compte sera celui du joueur à la date limite d'inscription des clubs le mercredi 12 mars. Un club ne pourra inscrire plus de deux joueurs transférés.

FORMULE

Dans chaque division stroke-play scratch sur deux jours (36 trous simples). Equipe de **6 joueurs** (Messieurs et/ou Dames).

Comptent pour le classement les scores des **5 meilleurs** simples chaque jour. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des scores non retenus, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc....

ORDRE DE JEU

Pour les deux tours les joueurs partiront dans l'ordre désigné par le capitaine. L'ordre des départs des équipes sera tiré au sort par la ligue.

INSCRIPTION

Date limite d'inscription : **12 mars 2014**

Seront inscrites les équipes qui à cette date se seront inscrites sur extranet **et** qui auront fait parvenir les droits d'inscription de **180 euros** par chèque libellé à l'ordre de la Ligue de Golf Poitou-Charentes à :

Ligue de Golf Poitou-Charentes
Chemin de l'Hirondelle
Champ Fleuri
16000 Angoulême

FEUILLE DE COMPOSITION D'EQUIPE

Les clubs inscriront directement leurs joueurs sur Extranet club de la FFG auquel vous accédez par www.netffg.net et par vos codes d'accès.

Les modalités d'inscription sont décrites dans le vade-mecum de la FFG chapitre V.

Un joueur ne pourra figurer que sur une seule feuille de composition d'équipe sous peine de disqualification.

La liste de composition d'équipe pourra être modifiée jusqu'à 5 jours pleins ouvrables avant le 1^{er} jour de compétition soit le **4 avril à minuit**.

PRIX

La remise des prix fournis par la ligue sera organisée par le club où se déroulera l'épreuve. Dans chaque division les deux premières équipes seront récompensées.

En 1^{ère} division

- la première équipe aura le titre de **Championne du Poitou-Charentes**
- les quatre dernières équipes descendent en 2^{ème} division.

En 2^{ème} division

Les quatre premiers montent en 1^{ère} division.

COMMISSION SPORTIVE

La commission sportive de chaque club sur lequel se déroulera la rencontre sera chargée de l'organisation technique (marquage du terrain, position des drapeaux, éditions des cartes de score...etc) et de l'application des règles pour le compte du comité de l'épreuve.